**Processus de reconnaissance facultaire des centres de recherche**

**et des Unités à vocation de transfert**

**Guide pour l’élaboration des statuts**

**Rubriques et contenus proposés**

**STATUTS**

*Les contenus proposés ici sont inspirés de ceux présentés dans les Statuts du Centre d’étude de la Forêt, regroupement stratégique reconnu par les FRQ basé à l’UQAM. Ces rubriques sont proposées uniquement à titre indicatif et ne sont pas nécessairement pertinentes à l’ensemble des dossiers de demande de reconnaissance facultaire. Cette liste n’est pas exhaustive et pourra être complétée par les promoteurs du dossier de demande de reconnaissance, selon le contexte. L’appellation « Unité » est utilisée ci-après pour désigner indifféremment les centres facultaires de recherche et les Unités à vocation de transfert.*

1. **Nom**

Énoncé lu nom et définition des acronymes.

1. **Rattachement**

Énumérer les affiliations institutionnelles des MEMBRES RÉGULIERS (définis plus loin) et le nom et les coordonnées des établissements et organisations qui sont MEMBRES INSTITUTIONNELS (définis plus loin). Des protocoles d’entente spécifiques, décrivant la portée de la collaboration entre l’Unité et les membres institutionnels, pourront être joints au dossier de demande de reconnaissance et présentés en annexe des statuts de l’Unité.

1. **Mandats & Objectifs**

Énoncer en quelques lignes les paramètres de la programmation scientifique de l’Unité.

Décrire les principaux mandats et objectifs poursuivis par l’Unité, en termes de :

* Développement de la recherche;
* Acquisition, intégration, transfert et/ou mobilisation des connaissances;
* Réalisations scientifiques anticipées;
* Formation de personnels hautement qualifiés;
* Transfert technologique;
* Visibilité.

**4. Description des catégories de membres**

Décrire les catégories de membres qui sont pertinentes au dossier de demande de reconnaissance. Six catégories sont ici proposées à titre indicatif: le membre régulier, le membre associé, le membre honoraire ou émérite, le membre étudiant chercheur, le membre stagiaire postdoctoral ou stagiaire, et le membre employé.

Moduler l’ensemble des critères et exigences en fonction de leur pertinence.

**4.1 Catégories de membres**

• **Le membre régulier**

Le membre régulier doit être appuyé dans cette démarche par son assemblée départementale ou l’instance assurant des fonctions équivalentes au sein de son établissement | organisation.

**Critères et exigences (à titre indicatif | selon la pertinence):**

* Être membre régulier du corps professoral d’une université reconnue ou être un chercheur œuvrant au sein d’un des trois paliers gouvernementaux;
* **Avoir au moins 50%** (*moduler*) de ses activités de recherche rattachées à la programmation scientifique l’Unité;
* Publier régulièrement dans les revues scientifiques avec comité de lecture sur des sujets relatifs à la programmation scientifique de l’Unité;
* Obtenir régulièrement une ou des subventions de recherche et/ou commandites sur des sujets pertinents à la programmation scientifique de l’Unité;
* Encadrer des étudiants chercheurs qui s’intègrent dans la programmation scientifique de l’Unité;
* Participer ou être disposé à participer à un ou plusieurs projets de groupe dans le cadre des travaux de l’Unité
* Accepter de mettre en commun une partie de ses ressources en équipement et en personnel (dans la mesure où un partage équitable des frais est établi);
* Consentir à ce que l’Unité utilise son nom et son *curriculum vitae* pour effectuer des demandes de subventions ayant trait à l'infrastructure et à la gestion de l’Unité;
* Participer régulièrement aux activités organisées par l’Unité.
* Le membre régulier de l’Unité doit clairement indiquer n’être membre régulier d’aucune autre Unité facultaire reconnue. Il doit identifier les étudiants et autres membres de son laboratoire en les rattachant à l’Unité.

**• Le membre institutionnel**

Le membre institutionnel peut être un centre de recherche, une chaire de recherche, un groupe de recherche, une équipe de recherche et/ou un laboratoire de recherche, sinon un OBNL œuvrant dans un domaine correspondant à la programmation de l’Unité.

Pour obtenir cette adhésion, le membre institutionnel, par le biais de sa Directrice, son Directeur ou de son, sa Titulaire, fait parvenir une demande écrite à l’Unité. Cette demande doit préciser en quoi les travaux du membre institutionnel s’inscrivent en complément de la programmation de l’Unité.

Le membre institutionnel doit convenir de ce qui suit **(à titre indicatif | selon la pertinence)**:

* Collaborer avec l’Unité à l'exécution de travaux de recherche dans le cadre de la programmation scientifique de l’Unité;
* Accepter de mettre en commun une partie de ses ressources en équipement et en personnel (dans la mesure où un partage équitable des frais est établi);
* Consentir à ce que l’Unité utilise son nom et son *curriculum vitae* pour effectuer des demandes de subventions ayant trait à l'infrastructure et à la gestion de l’Unité;
* Participer régulièrement aux activités organisées par l’Unité.

• **Le membre associé**

Le membre chercheur associé doit avoir été recommandé par un membre régulier et doit convenir de ce qui suit **(à titre indicatif | selon la pertinence)**:

* Collaborer avec au moins un membre régulier à l'exécution de travaux de recherche dans le cadre de la programmation scientifique de l’Unité;
* Accepter de mettre en commun une partie de ses ressources en équipement et en personnel (dans la mesure où un partage équitable des frais est établi);
* Consentir à ce que l’Unité utilise son nom et son *curriculum vitae* pour effectuer des demandes de subventions ayant trait à l'infrastructure et à la gestion de l’Unité;
* Participer régulièrement aux activités organisées par l’Unité.

• **Le** **membre CHERCHEUR émérite ou honoraire**

Le membre chercheur émérite ou honoraire peut être toute personne qui a mené une carrière remarquable en lien avec la programmation scientifique de l’Unité mais a cessé d’y œuvrer activement. Les demandes de nominations peuvent provenir de n’importe quel membre régulier ou de l’Assemblée des membres (définie plus loin) . Le membre chercheur émérite est un éminent professeur à la retraite tandis que le membre chercheur honoraire est un éminent chercheur provenant de toute autre institution de recherche.

**• Le membre ÉTUDIANT CHERCHEUR**

Le membre étudiant chercheur doit remplir toutes les conditions suivantes et avoir été recommandé par un membre régulier. Il doit **(à titre indicatif | selon la pertinence)**:

* Effectuer une recherche sur un sujet dont l'objet est pertinent à la programmation scientifique de l’Unité;
* Être inscrit au 2e ou 3e cycle dans une institution membre de l’Unité;
* Préparer son mémoire ou sa thèse sous la direction d'un directeur ou d'un codirecteur membre régulier de l’Unité;
* Demander individuellement son adhésion à l’Unité ou y être inscrit par son directeur;
* Consentir à ce que l’Unité utilise à ce titre son nom et son *curriculum vitae* pour effectuer des demandes de subventions ayant trait à l'infrastructure et à la gestion de l’Unité.

**• Le membre stagiaire POSTDOCTORAL ET LE MEMBRE STAGIAIRE**

Le membre stagiaire postdoctoral ou stagiaire doit remplir toutes les conditions suivantes **(à titre indicatif | selon la pertinence)**:

* Effectuer une recherche sur un sujet dont l'objet est pertinent à la programmation scientifique de l’Unité;
* Être en apprentissage dans une institution membre de l’Unité, sans y être inscrit, pour une durée déterminée et être supervisé par un membre régulier;
* Demander individuellement son adhésion à l’unité ou y être inscrit par son superviseur.

**• Le membre EMPLOYÉ**

Le membre employé peut être toute personne (attaché de recherche, professionnel, assistant, technicien, membre du personnel administratif) ayant un lien contractuel avec l’Unité ou en lien d’emploi avec un membre régulier et dont plus de 40% de ses activités sont dédiées à la programmation scientifique ou au fonctionnement de l’Unité. Il doit demander individuellement son adhésion à l’Unité ou y être inscrit par son superviseur membre régulier.

# **4.2 Admission**

Décrire le processus de dépôt et d’évaluation des demandes d’admission. À titre d’exemple :

Toute demande d’admission pour les membres réguliers, associés et honoraires ou émérites doit être transmise au Directeur, à la Directrice (défini plus loin) et accompagnée d’un *curriculum vitae* du demandeur. L’acceptation sera ratifiée par un vote majoritaire du Comité scientifique. Le Directeur; la Directrice (ou l’un des codirecteurs) de l’Unité informe le nouveau membre de son admission au sein de l’Unité. Les demandes au statut de membre régulier seront traitées simultanément lors de la révision périodique de la liste de membres.

Définir éventuellement les critères décisionnels mis à la disposition du Comité exécutif, outre ceux énoncés précédemment.

# **4.3 Révision des listes de membres réguliers et associés**

Décrire le processus de révision des listes de membres. Définir au besoin un plafond en regard du nombre admissible de membres reconnus. À titre d’exemple :

Les listes de membres réguliers et associés seront révisées à mi-mandat et au moment du renouvellement de la demande de reconnaissance facultaire par le Comité scientifique sur la base des critères stipulés à l’article 4.1. Le Directeur, la Directrice informe les membres concernés de toute modification à leur statut ainsi que de l’intégration de nouveaux membres.

**5.** **Instances et gestion des activités**

Décrire les instances mises en place afin d’assurer une administration adéquate des ressources par l’Unité. L’acteur central de l’Unité est le Directeur, la Directrice. À titre indicatif :

**• Le Directeur, la directrice**

Le Directeur est généralement membre des comités exécutif, scientifique et de direction. Il cumule les fonctions qui suivent **(à titre indicatif | selon la pertinence)**.

* Il assure l'interface entre les différents comités;
* Il est responsable de la mise en œuvre des orientations scientifiques et budgétaires et de l’utilisation des moyens et ressources mis à la disposition de l’Unité;
* Il veille à la préparation et présente le programme annuel d’activité et le budget prévisionnel annuel;
* Il est responsable pour la production d’un rapport annuel d'activité, qui instruit sur l'avancement des travaux de recherche et les résultats obtenus;
* Il est imputable du fonctionnement financier de l’Unité.

Selon la configuration désirée par les promoteurs du dossier de demande de reconnaissance, les instances de l’Unité peuvent également inclure :

* Le Comité scientifique (ou directeur)

Assure la direction scientifique et les orientations budgétaires de l’Unité;

Mets à jour l’adhésion des membres.

* Le Comité exécutif

Assure la mise en application des décisions du Comité scientifique (ou directeur);

Assure la promotion et le rayonnement des activités de l’unité.

* Le Comté-conseil

Apporte un regard externe et conseille l’Unité sur la direction scientifique.

* L’Assemblée des membres

Inclus l’ensemble des membres reconnus par l’Unité;

Se réunit au moins une fois l’an;

Procède généralement à l’élection de membres aux autres instances.

**6. Règles d’éthique et mécanismes de solution des conflits**

Les normes et règles institutionnelles d’éthique s’appliquent généralement aux activités de l’Unité.

Prévoir le processus d’arbitrage et/ou de règlement de conflit (propriété intellectuelle, gestion financière, utilisation des ressources).

**7. Entrée en vigueur et modification aux statuts**

Prévoir le processus de modification des statuts.